



THIONVILLE &gt; FENSCH

## SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2017 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

### Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIJO Marie-Rose
M. LORENTZ Maurice	Mme ZYDEK Christine	M. LAVAULEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel
M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri	M. CHRISTNACKER Daniel	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. FRIJO Antoine
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul	

### Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. HERGAT Michel
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. NOEL Guy		Mme ZYDEK Christine
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVAULEE J.-Pierre
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. FRIJO Antoine
Mme SASSELLA Sylvie		M. MEDVES Jean-François

### Absents excusés :

M. CINO Frédéric	M. DORVEAUX Lionel	M. LAVAUT José
------------------	--------------------	----------------

### Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. OCTAVE Henri	Mme BRIER Marcelle	M. LEBOURG Gérald
M. PERON Patrick		

La séance débute à 19h14.

**Pour toute la séance :**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>59</b>
<b>Présents :</b>	<b>36</b>
<b>Procurations :</b>	<b>10</b>
<b>Absents :</b>	<b>13</b>

La séance est levée à 19h45.

**Assistaient en outre :**

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU  
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU  
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,  
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU  
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU

## **POINT I.7 – DELIBERATION N° 2017/94 - FINANCEMENT DE L'ACTION LUTTE CONTRE LES INCIVILITES A TRAVERS LA BANDE DESSINEE**

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du SMiTU, approuvé lors du Comité Syndical du 22 octobre 2014.

Le PDU est composé de 32 actions, l'action 23 du document prévoit de « Mener des campagnes de sensibilisation tous publics ou ciblées ». Il est proposé d'intégrer dans cette action une activité de sensibilisation aux problèmes et dangers générés par les actes inciviques auprès de 4 classes de CM2 à travers la bande dessinée (BD).

La bande dessinée est particulièrement appropriée aux sujets délicats. Elle tempère le message, le rend plus sympathique et donc plus facilement acceptable. La BD vulgarise au sens noble du terme et s'adapte parfaitement à l'illustration du respect de l'autre, du respect du bien d'autrui, du bien commun ou encore du vivre ensemble.

La vocation assumée d'une bande dessinée, c'est la dédramatisation. Elle permet de faire passer des messages tels que les problèmes d'incivilités dans les bus de façon attrayante et peut donc être un outil précieux pour la diffusion des idées et l'incitation au changement de comportement. En effet, les images, bandes dessinées, dessins animés tiennent une grande place dans les distractions et l'imaginaire des jeunes.

De plus, le fait d'engager une réflexion sur la construction des images sera l'occasion de développer un esprit critique et de permettre aux élèves de participer au mieux vivre ensemble.

### **Déroulement du projet :**

Les élèves travailleront sur les notions de lutte contre les incivilités à travers la mise en scène d'une famille de super héros dans une bande dessinée.

Les participants rempliront eux-mêmes leur planche de BD vierge. Ils devront inventer une histoire et "mettre en scène" leurs personnages (les supers héros créés précédemment par l'intervenant). Ils découvriront le principe de découpage d'une BD ainsi que les notions de champs et hors champs, de perspectives, de plongés et contre-plongés, de colorisation etc...

Chaque enfant, proposera une planche qui lui ressemble.

Le travail de l'intervenant consistera à organiser l'atelier, à expliquer les bases de la bande dessinée et à aider à la réalisation des planches des élèves en concertation avec les enseignants.

Il est proposé de faire appel à la société EXPOSIKA d'Algrange. Ils interviendront auprès de classes de CM2 préalablement sélectionnées en accord avec les directions des écoles primaires ainsi qu'avec les enseignants.

A la fin de l'année, toutes les productions artistiques donneront lieu à une ou plusieurs restitutions mises en place et réalisées de concert avec l'équipe des enseignants, les élèves, les intervenants du projet en collaboration étroite avec la société EXPOSIKA et le SMiTU.

Au-delà de l'aspect artistique du projet, l'objectif principal de cette action est de sensibiliser le public afin de faire diminuer le nombre d'incivilités et d'actes de violence dans les transports en commun. Pour ce faire, il est envisagé d'investir, par différentes formes, les bus, les arrêts de bus et autres mobiliers urbains sur les parcours, dans les villes en accord avec les partenaires et les collectivités, dans le plus grand respect et en harmonie avec les supports. En fonction de la production des participants, nous étudierons des formes adaptées afin de mettre en valeur le propos de cette action qui est en priorité la sensibilisation et le respect du bien d'autrui.

### Budget prévisionnel de l'action

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) cofinancera ce projet à travers une subvention de 2 500 € versée au SMiTU.

Les crédits sont prévus au budget 2017.

CHARGE	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
<b>60 - Achats</b>		<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		<b>74- Subventions d'exploitation</b>	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
<b>61 - Services extérieurs</b>		- DRAC de Lorraine	2 500,00 €
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) : de Moselle	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		Intercommunalité(s) : EPCI	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	7 000,00 €	-	
Publicité, publication		Commune(s) :	
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		- fonds propres	
<b>63 - Impôts et taxes</b>		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		SMITU	4 500,00 €
<b>64- Charges de personnel</b>		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76 - Produits financiers</b>	
<b>68- Dotation aux amortissements</b>		<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 000,00 €</b>

Il est proposé au Comité Syndical :

- de valider la mise en place de cette action ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires ;
- de percevoir la subvention de la DRAC d'un montant de 2 500 € ;
- de payer 7 000 € pour ce projet à la société EXPOSIKA.

Le Bureau Syndical en date du 29 novembre 2017 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 7 décembre 2017 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- valide la mise en place de cette action ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires ;
- accepte de percevoir la subvention de la DRAC d'un montant de 2 500 € ;
- accepte de payer 7 000 € pour ce projet à la société EXPOSIKA.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 21 décembre 2017  
Le Président

Roger SCHREIBER

